



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2023 ET CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : 20 MARS 2023

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le:

PROJET DE RÈGLEMENT 213-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (Résolution 2023-03-257)

Conformément au processus de modification à la réglementation en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la population de la Municipalité de Pointe-des-Cascades est conviée à une assemblée publique de consultation le **20 mars 2023 à 19h** au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement nommé ci-dessus et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil pourra adopter le règlement.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville localisé au 105 chemin du fleuve, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h et sur le site internet www.pointe-des-cascades.com.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 9 mars 2023.


Serge R. Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9 mars 2023 entre 10 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 mars 2023.


Serge R. Raymond,
Directeur général et greffier-trésorier